

## PAIEMENT DE DIVIDENDES

### **TUNISO-EMIRATIE SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable  
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006  
**Siège social** : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

En application de la 3<sup>ème</sup> résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 31 mars 2017, TUNISO- EMIRATIE SICAV informe ses actionnaires qu'elle règle, au titre de l'exercice 2016 :

#### **un dividende de 4,590 dinars par action**

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **vendredi 21 avril 2017** au choix de l'actionnaire :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 21 avril 2017 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **jeudi 20 avril 2017** pour faire le choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions.